

Contrat d'Engagement de Service Public

Odontologie

Présentation du dispositif



— Présentation

1. Un contrat
2. Un engagement
3. Une allocation
4. Une procédure
5. Informations utiles

— 1. Un contrat

- Pour répondre au constat d'inégalité d'accès aux soins sur le territoire français
- Une mesure incitative uniquement sur la base du volontariat
- Une aide financière pendant la durée de la formation à tout moment du cursus pour :
 - . tout étudiant en odontologie
 - . tout étudiant en médecine à partir de la 2nde année
 - . tout interne en médecine, avant la dernière année d'internat.

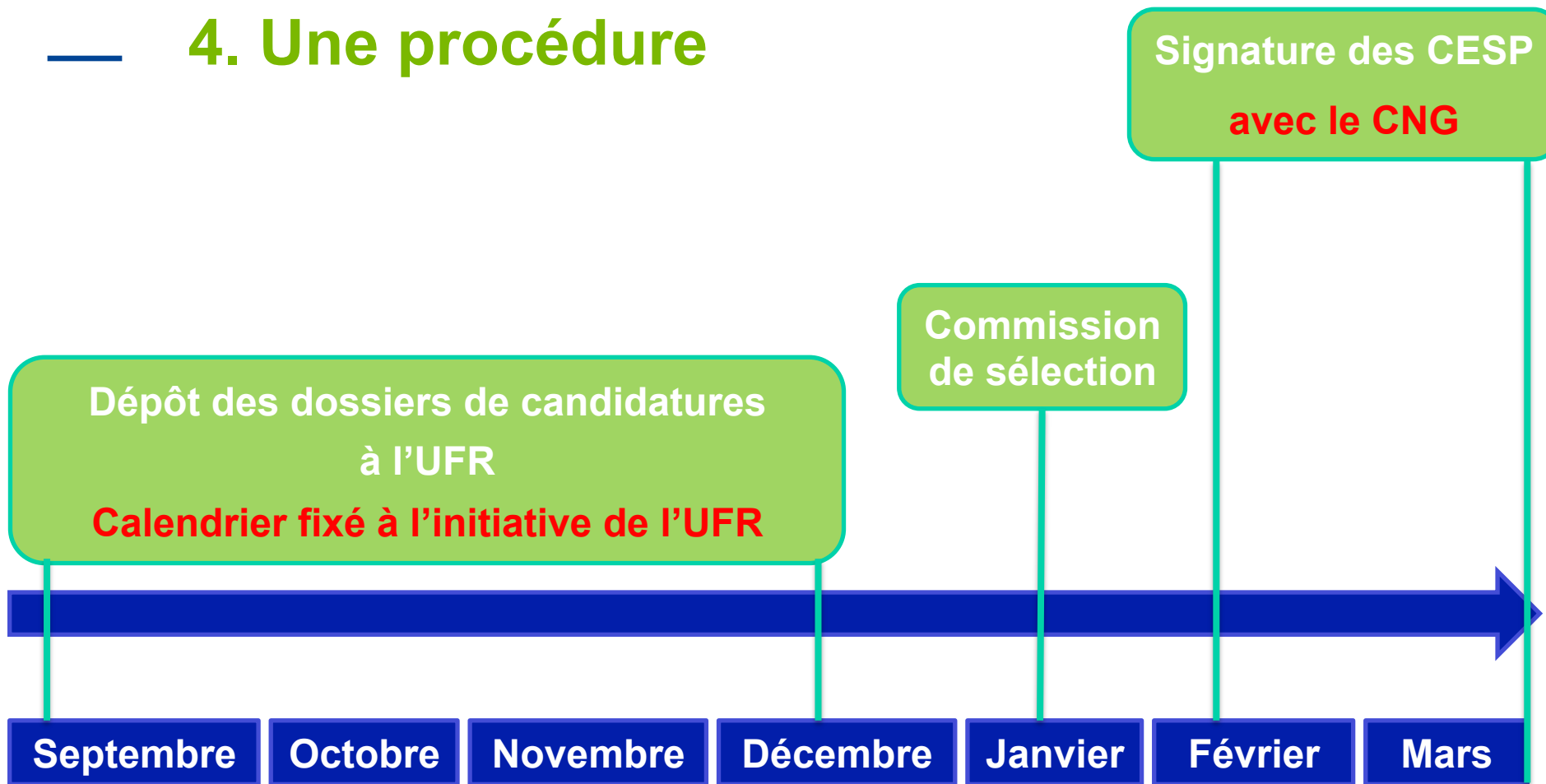
2. Un engagement

- Débute à compter de l'obtention du DE de Docteur en Chirurgie dentaire
- Pour une durée égale à celle du versement de l'allocation qui ne peut être inférieure à 2 ans, même si le contrat n'est signé que pour un an.
- Le candidat s'engage à exercer ses fonctions en zones sous denses identifiées et validées par les ARS à titre :
 - . libéral avec obligation de pratiquer les tarifs conventionnés
 - . salarié
 - . ou mixte
 - . remplacement de chirurgien-dentiste en fonction des besoins de la zone identifiée par l'ARS

— 3. Une allocation

- Un versement mensuel durant 12 mois de l'année y compris pendant les vacances d'été avec effet rétroactif au début de l'année universitaire :
- Un revenu de 1 200€ bruts/mois, soit 1 106,88€ nets
- Imposable

4. Une procédure



— Un suivi individuel annuel par l'ARS

— Ce suivi a pour objectif de faire le point sur le projet professionnel du candidat et de le mettre en contact le cas échéant avec d'autres personnes ressources à l'ARS IDF, d'autres ARS, d'autres partenaires voire des employeurs potentiels.

— Un contrat qui peut être rompu

— Rupture du contrat avec remboursement des allocations nettes perçues au titre du contrat sur :

- demande du chirurgien-dentiste
- radiation du professionnel
- Non respect du contrat

— Dans ce cas, le signataire doit rembourser l'allocation perçue majorée d'une pénalité :

- pénalités si rupture avant obtention DE 200 €/mois de perception d'allocation avec un seuil minimal de 2000 €
- pénalités si rupture après obtention DE à 20 000 €

5. Informations utiles : Offres de contrats et part des signataires depuis 2013 *(Sources : arrêtés ministériels annuels & CNG Juil. 2015 sous réserve de désistements et de recours aux listes complémentaires)*

ANNEES	NOMBRE DE CESP OFFERTS		CESP SIGNES EN IDF		
	NATIONAL	IDF	Total	Part des signataires en IDF / au nb de contrats offerts	Part des signataires en IDF / au nb de contrats offerts au national
2013-2014	50	6	17	100%	34%
2014-2015	96	20	18	90%	19%
2015-2016	110	24			
TOTAL	256	50	35		

5. Informations utiles : 50 territoires fragiles et déficitaires identifiés en IDF

DEPARTEMENTS	NOMBRE LIEUX D'EXERCICE	COMMUNES / ARRONDISSEMENTS	CANTONS
Paris (75)	3	18,19 et 20èmes	
Seine-et-Marne (77)	12		Nangis, Clay-Souilly, Bray-sur-Marne, La Ferté-sous-Jouarre, La Chapelle La Reine, Donnemarie Dontilly, Dammartin-en-Goële, Mitry-Mory, Mormant, La Ferté-Gaucher, Lizy-sur-Ourcq, Lorrez le Bocage-Préaux, Garges-les-Gonnesses
Yvelines (78)	3	Trappes	Bonnières-sur-Seine, Limay
Essonne (91)	6	Grigny, Vigneux-sur-Seine	Méréville, La Ferté-Alais, Morsang-sur-Orge, Saint-Chéron
Hauts-de-Seine (92)	1	Gennevilliers	
Seine-Saint-Denis (93)	15	Drancy, La Courneuve, Aubervilliers, Clichy-sous-Bois, Bobigny, Bagnolet, Pierrefitte-sur-Seine, Villetaneuse, Pantin, Villepinte, Stains, Saint-Ouen, Noisy-le-Sec, Neuilly-sur-Marne, Romainville, Montfermeil.	
Val-de-Marne (94)	2	Chevilly-la-Rue, Orly.	
Val-d'Oise (95)	8	Goussainville, Bezons, Sarcelles	Vigny, Viarmes, Beauchamp, Auvers-sur-Oise
TOTAL	50		

5. Informations utiles : Sites et adresses mails

Ministère :

<http://www.sante.gouv.fr/le-contrat-d-engagement-de-service-public-cesp.html>

ARS :

<http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Contrat-d-Engagement-de-Servic.104322.0.html>

Référents ARS :

- Fabienne Laferrère fabienne.laferrere@ars.sante.fr
- Peggy Lambourde peggy.lambourde@ars.sante.fr

CNG - Centre national de gestion :

<http://www.cng.sante.fr/-Contrat-d-engagement-de-service-.html>

Pour l'installation professionnelle :

PAPS - Plateforme d'Appui aux Professionnels de Santé :

<http://www.iledefrance.paps.sante.fr/Le-Contrat-d-Engagement-du-Ser.147113.0.html>

5. Informations utiles : Référents Etudiants/Administratifs CESP par UFR

UNIVERSITE	REFERENT ETUDIANT	REFERENT ADMINISTRATIF
PARIS V		Maud KECA Maud.keca@parisdescartes.fr
PARIS VII	Nicolas DUPRE nicolas.dupre@etu.univ-paris-diderot.fr	Grégory AUPIAIS gregory.aupiais@univ-paris-diderot.fr Sandrine LAYET Sandrine.layet@univ-paris-diderot.fr